

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-131 du 7 Juin 1991

portant abrogation des dispositions
du Décret N°90-208 du 27 Août 1990 en
ce qui concerne la nomination de
Monsieur Samuel DOSSOU en qualité
de Procureur Général à la Cour d'Appel
de COTONOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU le Décret N°91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N°91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;
- VU le Décret N°90-208 du 27 Août 1990 portant nomination de Magistrats au Cabinet du Ministre de la Justice et de la Législation, dans les Directions Techniques et dans les Tribunaux ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Mai 1991 ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N°90-208 du 27 Août 1990 susvisé en ce qui concerne la nomination de Monsieur Samuel DOSSOU en qualité de Procureur Général à la Cour d'Appel de COTONOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

**Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre d'Etat, chargé de
la Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense, chargé de
l'intérim,**

Désiré VIEYRA

.../...

Le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense



Désiré VIEYRA

Le Ministre de la Justice
et de la Législation



Yves YEHOUESSI

Le Ministre du Plan, de l'Economie
et des Finances



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 MECAGD 4 CS 1 SGG 4 MJL et Direction 20
MPEF 4 Autres Ministères 13 Départements 6 DB-DCOF-DICP-DSDV-DI 10
DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GCONB 2 ONEPI-BN-DAN-FASJEP-ENA 5 Intéressé 1 J
JORB 1.-